

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2012

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : son Honneur le maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, madame et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, André O. Robinson, Marc Boucher, Renaud Robinson et Mario Lévesque, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Est absente : Nathalie Laflamme, conseillère au siège # 4

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, dg et sec.-trésorier
 Diane Gaumont, adjointe à l'administration et
 secrétaire-trésorière adjointe

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le secteur 16. « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que le procès verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 soit adopté sans modification.

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 6185 à 6195, ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur du mois d'août 2012 et les prélèvements automatiques pour une somme de 63 011.35 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

RÉSOLUTION NO : 3358-09-2012

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 25 545.15 \$ sur l'administration générale, de 1 113.21 \$ (Animation jeunesse HG) et de 3 884.95 \$ (FADT) datée du 4 septembre 2012 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3/ 02.

RÉSOLUTION NO : 3359-09-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur André O. Robinson et résolu que notre municipalité accepte l'installation d'un module de boîte postale communautaire sur le terrain municipal du 43, Rue de l'Église à Mont-Louis selon les modalités définies par « Postes Canada » dans la correspondance de monsieur Denis Bouchard datée du 27 août 2012.

CORRESPONDANCE DE MONSIEUR MICHEL LANGLAIS

Tous les membres présents du conseil prennent acte de la correspondance de monsieur Michel Langlais datée du 24 août 2012 concernant l'offre d'achat d'un terrain vacant sur partie de lot 54-A, canton Taschereau, propriété adjugée à notre municipalité en 2009 sous le numéro 16 682 149, suite à la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes. Les membres du conseil ne donneront pas suite à cette offre pour le moment et advenant la décision de se départir ultérieurement de ce bien excédentaire, la municipalité agira selon la procédure légale.

RÉSOLUTION NO : 3360-09-2012

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que la somme de 2 000.\$ soit versée à l'organisme « Loisirs Ruisseau des Olives » dans le cadre des subventions octroyées aux organismes de loisirs et culture prévues au budget 2012.

RÉSOLUTION NO : 3361-09-2012

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé madame Jocelyne Poitras et résolu que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à s'inscrire et participer au colloque annuel de zone de l'Association des directeurs municipaux ADMQ qui aura lieu au Village Grande nature de Cap-Chat les 12,13 et 14 septembre 2012 et que les frais d'inscription au montant de 250.\$ soient acquittés.

RÉSOLUTION NO : 3362-09-2012

ATTENDU la publication de l'offre d'emploi de directeur général et secrétaire-trésorier pour notre municipalité et la formation d'un comité de sélection (3346-07-2012) dans le but de faire une recommandation au conseil municipal;

ATTENDU QU' une seule candidature répondant aux critères recherchés a été retenue et que cette personne a été reçue en entrevue le 13 août 2012 par le dit comité ;

ATTENDU QUE tous les membres présents du dit comité ont fait part au conseil de leur recommandation unanime d'embauche de madame Suzanne Roy pour combler ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu unanimement

QUE soit entériné la recommandation du comité de sélection au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière ;

QUE madame Suzanne Roy soit embauchée à ce poste avec tous les devoirs, droits et privilèges en vertu du règlement numéro 191 relatif au directeur général de la municipalité et aux conditions salariales à préciser dans une confirmation d'entrée en fonction dûment signée par le maire ;

QUE monsieur Hilaire Lemieux soit nommé adjoint à la direction générale à compter du 24 septembre 2012 pour dispenser la formation et le soutien technique nécessaire au transfert des activités et ce, aux mêmes conditions salariales et avantages sociaux.

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS

RÈGLEMENT NUMÉRO 241

Règlement numéro 241 modifiant le règlement de zonage numéro 180, et ses amendements, afin de créer une nouvelle zone mixte M.33 à même une partie de la zone résidentielle Rb.11

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'aménagement et d'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les conseillers présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Marc Boucher et résolu que le règlement portant le numéro 241 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

- D'adopter le règlement numéro **241** modifiant le règlement de zonage numéro **180**, lequel statue comme suit :

Article 1 **But du règlement**

Le présent règlement a pour but de créer une nouvelle zone mixte M.33 à même une partie de la zone résidentielle Rb.11.

Article 2 **Création d'une nouvelle zone mixte M.33 à même une partie de la zone Rb.11**

Une nouvelle zone mixte M.33 est créée à même une partie de la zone Rb.11.

Cette nouvelle zone mixte a front sur l'avenue E qui est perpendiculaire à la rue de l'Église, elle est située sur les lots 240-9-2 et une partie du lot 240-9-3.

Cette nouvelle zone mesure approximativement 46 m de largeur par 46,5 m de profondeur.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

Article 3 **Réglementation applicable**

La réglementation applicable pour les zones mixtes M s'applique dans la nouvelle zone mixte M.33, la réglementation des zones Rb continue de s'appliquer dans la zone Rb.11 modifiée.

Article 4 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Donné à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Ce 4^{ième} jour du mois de septembre 2012.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

**Hilaire Lemieux, directeur général et
secrétaire-trésorier**

RÉSOLUTION NO : 3363-09-2012

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Marc Boucher et résolu que la composition du comité de suivi du parc éolien Mont-Louis soit mis à niveau comme suit :

Le maire, Paul-Hébert Bernatchez
Le conseiller, André O. Robinson
La directrice générale, Suzanne Roy
La secrétaire-trésorière adjointe, Diane Gaumont
Représentants des citoyens : Kathryn Ducharme et Diane Dupuis
L'inspecteur municipal : Éric Daraiche

RÉSOLUTION NO : 3364-09-2012

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu que notre municipalité accepte l'offre de service de « GASPÉSIE SERVICE TECHNIQUE » au prix approximatif de 1 309.\$ (taxes en sus) pour la fourniture, l'installation, la configuration d'un poste informatique neuf en remplacement du poste de comptabilité dont la durée de vie utile est arrivée à échéance.

RÉSOLUTION NO : 3365-09-2012

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur André O. Robinson et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le plan de cadastre (dossier a.-g. : 2012-0588) daté du 29 août 2012, tel que préparé en version préliminaire par monsieur Christian L'Italien, arpenteur géomètre, concernant la subdivision d'une partie des lots 168-2, 169-1, 170-1 et 171-1 de la seigneurie du Mont-Louis, propriété de monsieur Yan Levasseur.

RÉSOLUTION NO : 3366-09-2012

**Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et
d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du
Programme**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de **Nouveau poste de l'Anse Pleureuse à 230-25 kv** sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 123 000. \$ et que le projet touche une seule municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a été informée par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 6 juin 2012, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-mont-Louis désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu **à l'unanimité** que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le maire et le directeur général à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

RÉSOLUTION NO : 3367-09-2012

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé madame Jocelyne Poitras et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la présentation de la fiche d'initiative « Patinoire extérieure multi-saisonnière avec aire de jeux communautaire » à Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) ***Nouveau poste de l'Anse Pleureuse à 230-25 kv*** et désigne monsieur Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 21h.05, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
TENUE LE 17 SEPTEMBRE 2012 À 15H.30**

**PROJET : FOURNITURE ET INSTALLATION PERMANENTE
D'UNE BANDE DE PATINOIRE – APPEL D'OFFRES DU 7
SEPTEMBRE 2012**

Sont présents : Hilaire Lemieux, directeur général et secrétaire-trésorier
Diane Gaumont, adj, administrative et sec.-trésorière adjointe

Quatre fournisseurs ont présenté des soumissions dans le délai requis suite à
l'appel d'offres sur invitations du 7 septembre 2012

FOURNISSEUR	MONTANT (taxes incluses)
KAN-GO-ROO Ltd	77 209.74 \$
Inst sportives AGORA inc.	72 089.33 \$
PERMAFIB	61 511.63 \$
Dist. Sports & Loisirs inc.	59 378.84 \$

Donné à Mont-Louis ce 17 septembre 2012

**Hilaire Lemieux, directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2012

Sont présents : son Honneur le maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez,
messieurs les conseillers : André O. Robinson, Marc Boucher, Renaud
Robinson et Mario Lévesque, tous formant quorum, sous la présidence de
monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, dg et sec.-trésorier
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et
secrétaire-trésorière adjointe

Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO : 3368-09-2012

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitations à quatre (4) fournisseurs
concernant la fourniture et l'installation permanente d'une bande de patinoire
datée du 7 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE des quatre soumissions reçues, celle de DISTRIBUTION SPORTS ET LOISIRS INSTALLATION INC. est la plus basse conforme au prix de 59 378.84 \$ (taxes incluses) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accepte et retient la soumission la plus basse conforme du fournisseur DISTRIBUTION SPORTS ET LOISIRS INSTALLATION INC. pour la somme de 59 378.84 \$ (taxes incluses) pour la fourniture et l'installation permanente d'une bande de patinoire.

CORRESPONDANCE DE MONSIEUR CLAUDE MARSEILLE

Tous les membres présents du conseil prennent acte de la correspondance de monsieur Claude Marseille de GESTIONS IMMOBILIÈRES LA PRAIRIE INC. du 10 septembre 2012 concernant son projet d'acquisition de la propriété HOTEL, MOTELS MONT-LOUIS pour transformer l'immeuble qui aurait la vocation d'un centre d'hébergement en réinsertion des personnes démunies, anciens alcooliques et toxicomanes. Tous les membres présents sont d'avis qu'un premier projet de centre d'accueil pour personnes âgées est déjà en cours et craignent l'acceptation sociale du dit projet de monsieur Claude Marseille.

RÉSOLUTION NO : 3369-09-2012

Il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu que soit adopté le décompte progressif numéro 3, daté du 14 septembre 2012 pour les travaux réalisés par Sablière et déneigement Lafontaine inc. dans le cadre du projet de « Reconstruction du mur de soutènement de Gros-Morne dossier :6301-11-9201 » et que la somme de 105 705.57\$ (taxes incluses), telle que recommandée par la Firme de surveillance GENIVAR, soit acquittée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

A 19 h.30, sur proposition de monsieur André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Paul-Hébert Bernatchez, maire

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**ASSERMENTATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Je, Suzanne Roy, ayant été nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, déclare sous serment que je remplirai cette fonction au meilleur de mes connaissances et capacité avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

Suzanne Roy

Déclaré sous serment devant moi ce 24 septembre 2012

Hilaire Lemieux, adjoint à la direction générale